



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 191/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Convention de mise à disposition
Profession sport 38

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Profession Sport 38, sise 7 rue de l'Industrie, 38320 EYBENS, représentée par Monsieur Lucien Brunetti, à la mise en place d'activités multisport dans la cadre du plan mercredi pour la période du 8 novembre au 20 décembre 2023, les mercredi de 8h à 17h (hors vacances scolaire).

- la convention de mise à disposition n° CC – 19113 d'une éducatrice sportive multisport, pour un montant total de 1606,50 Euros (mille six-cent-six Euros et 50 cents)

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 28 novembre 2023

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Par délégation du conseil municipal,
Le Maire
Guy GENET